

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 06 FEVRIER 2023 A 18 H00**

Le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de CHAZELLES régulièrement convoqué s'est réuni le 06 Février 2023, au lieu habituel de ses séances, sous la vice-présidence de Madame Maryvonne Mounier, Adjointe au maire déléguée aux actions sociales et Vice-Présidente du CCAS.

Président : Monsieur Pierre VERICEL.

Présents : Mmes M. MOUNIER - A. CHAPUIS - C. BRUYAT - C. MONTAGNY - B. MICHEL - M. PLANUD - ML PEREIRA - Mr M. THOLLET.

Absents excusés : MM P. VERICEL - M. PEILLER - G. HAEGY.

Absents : Mmes D. DELORME - C. GIGANDON - MM C. D'IPPOLITO - P. REPETTO.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

-----

M. Mounier ouvre la séance en accueillant et remerciant les membres présents. Elle rappelle ensuite l'ordre du jour de cette commission.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

M. Mounier donne lecture des résultats du Compte Administratif 2022 :

- Recettes prévues au BP 2022	62 226,36 €	Réalisé	43 780,40 €
- Dépenses prévues au BP 2022	62 226,36 €	Réalisé	40 995,86 €
- Excédent de fonctionnement de l'exercice	2 784,54 €		
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	20 126,36 €		
- Résultat - Excédent cumulé de fonctionnement à affecter	22 910,90 €		

Le détail du budget par compte sera présenté lors de l'approbation du Compte Administratif 2022 et du vote du Budget Primitif 2023, au cours d'un prochain Conseil d'Administration prévu en Mars.

Pour 2023, les principales perspectives budgétaires du CCAS seront les aides financières et alimentaires (banque alimentaire), l'organisation de l'après-midi Soleil d'Automne (date à prévoir). A l'occasion des fêtes de fin d'année, les bons d'achat seront également reconduits ainsi que les colis de Noël pour les résidents à l'EHPAD de Chazelles ou en établissements à l'extérieur et les personnes porteuses d'un handicap en établissement.

Après délibération, le D.O.B. est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DE LA CONVENTION EN VUE DE LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DE CERTAINS DOCUMENTS SOUMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ**

M. Mounier explique que certains actes administratifs tels que les documents budgétaires, délibérations du conseil d'administration, arrêtés, conventions et règlements divers, sont soumis au contrôle de légalité du représentant de l'état, leur transmission devant être effectuée par voie

électronique. C'est pourquoi il est nécessaire d'établir une convention entre la Préfecture de la Loire et le CCAS de Chazelles sur Lyon pour cette dématérialisation.

Après délibération, la convention est approuvée à l'unanimité.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL**

M. Mounier rappelle qu'il s'agit du renouvellement de la convention pour 2023 de la mise à disposition d'un agent administratif par la commune de Chazelles au CCAS, à raison de 30 % de son poste à temps complet, afin d'en assurer la gestion administrative.

Après délibération, la convention de mise à disposition est approuvée à l'unanimité.

### **EXAMEN D'UNE DEMANDE D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE**

Dossier n° 1 - Aide financière de 284 € accordée à l'unanimité par le CCAS pour la prise en charge d'une facture d'énergie, suite à des difficultés liées à une séparation et des problèmes de santé. Cette somme sera versée directement à l'organisme fournisseur de gaz.

### **BILAN FINANCIER DES BONS D'ACHAT ET COLIS DE NOEL 2022**

#### **. BONS d'ACHAT : 605**

* <u>personnes âgées de 75 ans et plus</u>	561 <b>16 515 €</b>
* <u>personnes en situation de handicap</u>	22 <b>450 €</b>
* <u>familles bénéficiaires de la Banque Alimentaire</u>	22 <b>440 €</b>
* <u>ballotins de chocolats remis avec les bons d'achat</u>	<b>3 096,16 €</b>
<b><u>COUT DES BONS D'ACHAT ET BALLOTINS</u></b>	<b>20 501,16 €</b>

#### **. COLIS de NOEL : 99**

* <u>résidents EHPAD Chazelles</u>	75 <b>2 069,60 €</b>
* <u>résidents EHPAD et personnes en situation de handicap hors Chazelles</u>	24 <b>659,43 €</b>
<b><u>COUT DES COLIS DE NOEL</u></b>	<b>2 729,03 €</b>

#### **. MAS HABILIS :**

\* participation financière du CCAS à hauteur de **300 €** pour participation achat de deux enceintes

**COUT TOTAL : 23 530,19 €**

## BANQUE ALIMENTAIRE - ELABORATION D'UN REGLEMENT INTERIEUR

M. Mounier précise qu'un règlement intérieur concernant la Banque Alimentaire a été rédigé et sera signé par chaque bénéficiaire. Il semble en effet nécessaire de rappeler et préciser certains points afin que la distribution des colis se passe dans les meilleures conditions possibles.

Après délibération, les membres présents approuvent ce règlement.

## QUESTIONS DIVERSES

. Un après-midi récréatif aura lieu le Jeudi 16 Mars prochain à 15 h à l'EHPAD, animé par une chanteuse et musiciens. Le CCAS prend en charge cette animation (pour un coût de 350 €) ainsi que le goûter.

. Octobre Rose 2023 :

- Vendredi 20/10 à partir de 8 h, présence d'un stand de la Ligue contre le Cancer sur le marché Place de la Poterne avec une urne pour les dons

- Samedi 21/10 randonnée organisée par les partenaires : Commune, Ligue contre le cancer, association ASL et Groupama, avec la mise en place de deux circuits de 5 et 10 kms (départs de 8 h à 13 h depuis le complexe sportif).

Au retour, une collation sera servie. Participation demandée à partir de 6 €.

Organisation d'une tombola, vente des nœuds roses (1 € l'unité), stand maquillage, jeu de l'oie.

Des urnes et kits seront distribués aux commerçants chazellois.

Courant octobre, une exposition tournante sera également mise en place dans les deux lycées et le film « De plus belles » sera présenté aux lycéens.

. La date de l'après-midi « Soleil d'Automne » est fixée au Mardi 26 Septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

M. MOUNIER

Vice-Présidente du CCAS de Chazelles sur Lyon

